

DEMANDE D'AUTORISATION **DE TOURNAGE**

Procédure classique (+10 personnes)

DIRECTION ÉVÉNEMENTIEL ET PROTOCOLE Bureau cinéma bureaucinema@mairie-aixenprovence.fr T 04 42 91 97 73 - 96 67

La demande sera traitée dès réception du présent formulaire rempli, daté, signé et accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées, sachant que le délai de traitement est de 10 jours minimum à compter de la réception d'un dossier COMPLET.

En application de la délibération n°DL.2022-360 du Conseil Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence du 13 décembre 2022 fixant les tarifs et droits des services publics, il y a lieu d'établir un titre de recette pour l'occupation du domaine privé et public de la ville :

• Tarif par jour et par décor : 150 € • Tarif par jour et par cantine : 200 € • Tarif pour la mise à disposition de locaux du domaine privé de la ville : 0,20 € le m2/jour

□Le demandeur s'engage à respecter les mentions remplies dans ce document ainsi que les prescriptions figurants à la dernière page du présent document.

□Le demandeur s'engage à prendre les dispositions en matière d'assurance nécessaires au tournage et à joindre au présent document une attestation d'assurance.

□Le demandeur s'engage à joindre l'ensemble des documents demandés.

□Ce document doit être présenté à toute réquisition des fonctionnaires et agents habilités à procéder à des contrôles.

□La personne signataire de ce document s'engage à faire figurer le nom de la ville de Aix-en-Provence dans le générique.

INFORMATION ORGANISATEUR

Association	☐ Société	☐ Etudiant	□Autre
Nom de la production Adresse LILILIA Code postal LILIA Adresse de facturation	Ville		
Code postal	Ville		
Coordonnées du dire Nom et prénom LLLL Téléphone portable L Mail LLLLLLLLLLLL			oduction:
Coordonnées régisse Nom et prénom LLL Téléphone portable Mail LLLLLLLL Téléphone portable			
Coordonnées régisse Nom et prénom LLLL Téléphone portable Mail			
TITRE DU TOURNA	GE		
TYPE DE TOURNAG ☐ Publicité ☐ Lon ☐ Série/téléfilm ☐ C	g-métrage 🛮 Cou	ırt-métrage □ Shoo ire □ Reportage/F	• .

	INFORM	IATION DEMANDE	
DATE DU TOURNA	GE		
NOM DU DÉCOR			
ADRESSE DU DÉC	OR		
HORAIRES Horaire de tournage Horaire de présence			
DESCRIPTIF DES	SÉQUENCES :		
COMPOSITION DE	E L'EQUIPE (nombre de	personne):	
Technicien	Comédien	Figurant	TOTAL

PLAN D'INPLANTATION GLOBAL DU/DES DÉCOR(S)

PLAN:

DEMANDE DE STATIONNEMENT

DATE		
HORAIRES	 	
ADRESSE		
COMPLÉMENT D'INFORMATION		

DESCRIPTION VEHICULE

	Nombre	Types de véhicule	Immatriculation	PTAC	Surface en mètre linéaire
Véhicule technique					
Camion Cantine					
Barnum					
Loge					
Autre					

PLAN

DEMANDE D'ACCÈS AIRE PIETONNE

DATE		
HORRAIRES		
ADRESSE		
NOMBRE DE VEHICULE		
COMPLÉMENT D'INFORMATION		

DEMANDES PARTICULIERES

DEMANDE DE MISE À DISPOSITION

Sounaitez-vous que la ville vous mette a disposition :
Locaux pour bureaux de production : □ Oui Détail : □ Non
Matériel (chaises, bureaux etc) : □ Oui Détail : □ Non
Espaces de stockage : □ Oui Détail : □ Non
Des sacs poubelles de tri □ Oui Détail : □ Non
Cendriers portatifs : ☐ Oui Détail : ☐ Non
COMMUNICATION PHOTOS TOURNAGE
J'autorise la ville d'Aix-en-Provence à prendre des photos sur l'ambiance du tournage (hors comédiens) à des fins de communication : □ OUI □ NON
Coordonnées du photographe de plateau :
Nom:
Prénom :
Mail / tel :

PRESCRIPTIONS

Les dates et heures de tournage mentionnées dans la déclaration devront être respectées

•	Le cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite devra être maintenu en toutes circonstances, en laissant un passage d'au moins 1,80 m (sauf si dérogation accepté).
•	Les accès aux équipements de la rue (arrêt bus), les ouvrages concessionnaires devront rester libres en permanence aussi bien pour les piétons que pour les personnes à mobilité réduite (saut si dérogation accepté)
•	La tranquillité des riverains devra être assurée et les nuisances sonores réduites au minimum, sous peine de sanctions.
•	Le tableau bilan des retombées économiques doit être envoyé au bureau cinéma à la fin du tournage
•	Toute demande d'autorisation de survol en drone de l'agglomération doit se faire auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône / DGAC. A l'issue de cette demande, l'opérateur doit déclarer son survol à la ville en joignant le CERFA préfecture et le plan de vol. Les drones de moins de 250g ne sont pas soumis à cette procédure.

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À FOURNIR

A joindre au dossier : OBLIGATOIREMENT

- Copie d'une pièce d'identité de l'organisateur en cours de validité (CN.I, Passeport)
- Attestation d'assurance
- KBIS
- Synopsis
- Liste technique des membres du tournage

Facultatif:

- Lettre à Madame le maire
- Support casting

DOCUMENTS A DISPOSITION

- Plan petit train et bus M1 et M2 (centre ville)
- Plan aire de tri
- Plan des bornes d'entrées et de sorties de l'aire piétonne
- Horaires des marchés
- Coordonnées diablines (location, information...)

VALIDATOIN DES INFORMATIONS

Par la présente, la personne signataire de ce document atteste que toutes les informations fournies sont exactes.
La personne signataire de ce document s'engage à faire figurer le nom de la ville d'Aix-en-Provence dans le générique.
☐ J'atteste de l'exactitude des informations fournies.
Fait à :
Le:
Signature :